

**MODIFICATION À
L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 31-103IC RELATIVE À LA NORME CANADIENNE
31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS
CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES**

1. *La modification à l'Instruction complémentaire 31-103IC relative à la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites est contenue dans la présente Annexe.*
2. *L'Annexe B - Expressions non définies dans la Norme canadienne 31-103 et la présente instruction complémentaire est modifiée en remplaçant « Norme canadienne 81-102 sur les organismes de placement collectif » avec « Norme canadienne 81-102 sur les fonds d'investissement ».*
3. *La présente modification entre en vigueur le 22 septembre 2014.*